

*Aujourd'hui, jeudi 25 avril 2019, à 18 heures, en vertu de la convocation du jeudi 18 avril 2019, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis à la salle polyvalente de Salles d'Angles (16130) place Willerwald, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.*

**ETAIENT PRESENTS**

MM. Noël BELLIOU - Rémy BRIAULT - Romuald CARRY - David CHAGNEAU - Alain CHOLLET - Simon CLAVURIER - Christian DECOODT - Jean-Jacques DELAGE - Michel DESAFIT - Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE - MM. Jacques DESLIAS - Guy DEWEVRE - Christian DUFRONT - Mme Elisabeth DUMONT - MM. Bernard DUPONT - Gérard FAURIE - Richard FERCHAUD - MM. Gérard GAYOUX - Philippe GESSE - Mme Laurence GIRARD - MM. Didier GOIS - Jean GRAVERAUD - Claude GUIARD - Jean-François HEROUARD - Mmes Chantal HILLAIRET - Marianne JEANDIDIER - M. Christian JOBIT - Mme Danielle JOURZAC - MM. Lilian JOUSSON - Mehdi KALAI - Jean-Marc LACOMBE - Patrick LAFARGE - Bertrand LAURENT - Mmes Colette LAURICHESSE - Michelle LE FLOCH - MM. Jean-Louis LEVESQUE - Mme Françoise MANDEAU - M. Bernard MARCEAU - Mme Véronique MARENDAT - MM. Annick-Franck MARTAUD - Pascal MARTIN - Dominique MERCIER - Christian MEUNIER - Mme Chantal NADEAU - MM. Philippe NIFENECKER - Jean-Marie NOUVEAU - Mme Catherine PARENT - M. Francis PAUMERO - Mmes Dominique PETIT - Martine PIERRE - MM. François RABY - François RAUD - Alain RIFFAUD - Christophe ROY - Mme Nicole ROY - MM. Jérôme ROYER - Dominique SOUCHAUD - Jean-Claude TESSENDIER - Olivier TOUBOUL - M. Jean-François VALEGEAS - Mmes Nadia VARLEZ - Marie-Jeanne VIAN - MM. Mickaël VILLEGIER - Jean-Paul ZUCCHI.

**Suppléant**

M. Gérard JOUBERT (suppléant de Mme Pascale BELLE).

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA (donne pouvoir à M. Olivier TOUBOUL) - M. Pierre-Yves BRIAND (donne pouvoir à M. Lilian JOUSSON) - M. Michel FOUGERE (donne pouvoir à M. Dominique MERCIER) - Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) - M. Michel GOURINCHAS (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) - M. Claude GUINET (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) - Mme Stéphanie HIBON-MINET (donne pouvoir à M. Jean-Louis LEVESQUE) - M. Gérard JOUANNET (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) - Mme Nathalie LACROIX (donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU) - M. Eric LIAUD (donne pouvoir à M. Christian DECOODT) - Mme Monique MARTINOT (donne pouvoir à Mme Chantal HILLAIRET) - M. Bernard PISSOT (donne pouvoir à Mme Elisabeth DUMONT) - Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) - Mme Emilie RICHAUD (donne pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU) - M. Jean-Philippe ROY (donne pouvoir à M. Bertrand LAURENT) - M. Patrick SEDLACEK (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) - Mme Hélène TOURNADRE (donne pouvoir à Mme Chantal NADEAU).

**EXCUSES**

MM. André BARAUD - Pierre BERTON - Sébastien BRETAUD - Jean-Christophe COR - Xavier DAUDIN - Martial DESPORT - Georges DEVIGE - Mmes Stéphanie FRITZ - Marie-Christine GRIGNON - Isabelle LASSALLE - M. Bernard MAUZE - Mme Anne-Marie MICHENAUD - M. Bernard POPELARD.

**HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



## ORDRE DU JOUR

THEMATIQUE	* Votes groupés	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
<b>Désignation du secrétaire de séance</b>				
<b>Approbation du procès-verbal du 28 mars 2019</b>				
<b>Administration générale - finances</b>		<b>AGF</b>	Modalité de vote : vote bloqué	LE PRESIDENT
<b>Rapports votés globalement</b>				
<i>Si un élu souhaite que l'un de ces rapports fasse l'objet d'un vote séparé, celui-ci sera retiré des rapports votés globalement.</i>				
<b>Administration générale – finances</b>	<b>*</b>	<b>AGF-4</b>	Approbation des statuts du syndicat mixte de la fourrière	LE PRESIDENT
		<b>AGF-5</b>	Modification des statuts du syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente	LE PRESIDENT
		<b>AGF-7</b>	Créances éteintes (budgets annexes eau régie – assainissement collectif régie et assainissement non-collectif)	LE PRESIDENT
		<b>AGF-8</b>	Accord-cadre télécommunication – commande publique	LE PRESIDENT
<b>Culture</b>		<b>CULT-1</b>	Espace découverte en pays du cognac – vote des tarifs	N. ROY
<b>Ressources humaines</b>		<b>RH-1</b>	Détermination de la rémunération des médecins vacataires intervenant dans les équipements enfance jeunesse	F. RAUD
<b>Economie – tourisme – fleuve - agriculture</b>		<b>ETFA-1</b>	Maîtrise d'œuvre relative à la création et l'extension de zones d'activités – commande publique	V. MARENDAT
		<b>ETFA-8</b>	ZAE Le Malestier à Segonzac – vente d'un terrain à l'Union Agricole Segonzac Chérac	V. MARENDAT
		<b>ETFA-9</b>	Technopole EUREKATECH - adhésion	V. MARENDAT
<b>Territoire – urbanisme - habitat</b>		<b>TUH-2</b>	Avis sur le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Thomas à Hiersac	A. RIFFAUD
	<b>TUH-3</b>	Avis sur le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Maxime et du Dolmen de la Pierre levée à Saint-Même-Les-Carières	A. RIFFAUD	

		<b>TUH-4</b>	Instauration et délégation du droit de préemption urbain sur la commune de Bassac	A.RIFFAUD
		<b>TUH-5</b>	Cession d'un bien sis rue des Gélines à Cognac	J. ROYER
		<b>TUH-6</b>	Cession d'un bien rue d'Angoulême à Châteauneuf-sur-Charente	J. ROYER
		<b>TUH-7</b>	Cession de biens rue René Biénes secteur des Vauzelles à Châteaubernard	J. ROYER
		<b>TUH-8</b>	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions à des propriétaires	J. ROYER

### Rapports votés séparément

<b>Administration générale – finances</b>		<b>AGF-1</b>	Modification des statuts de Grand Cognac	LE PRESIDENT
		<b>AGF-2</b>	Modification de l'intérêt communautaire (abroge et remplace la délibération n°2018-382 et ses annexes)	LE PRESIDENT
		<b>AGF-3</b>	Création de la commission inter-communale d'accessibilité	LE PRESIDENT
		<b>AGF-6</b>	Désignation des représentants de Grand Cognac au syndicat intercommunal d'études des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques (SILFA)	LE PRESIDENT
<b>Mobilités – voirie</b>		<b>MV-1</b>	Tarifcation du réseau de bus Transcom	PY. BRIAND
		<b>MV-2</b>	Programme voirie 2019 – commande publique	PY. BRIAND
		<b>MV-3</b>	Communications électroniques – annulation des délibérations autorisant les versements de fonds de concours au SDEG	LE PRESIDENT
<b>Culture</b>		<b>CULT-2</b>	Conservatoire - règlement intérieur (abroge et remplace le règlement intérieur adopté par la D2013_58 du 28/03/2013)	N. ROY
		<b>CULT-3</b>	Conception et réalisation d'une expérience immersive en réalité virtuelle autour du « fleuve Charente » - commande publique	LE PRESIDENT

<b>Economie – tourisme – fleuve – agriculture</b>		<b>ETFA-2</b>	Pôle des éco-industries – adhésion	V. MARENDAT
	*	<b>ETFA-3</b>	Dispositif d'aide Grand Cognac « aides aux actions sectorielles et multisectorielles – structuration des filières et des acteurs »	V. MARENDAT
		<b>ETFA-4</b>	Dispositif d'aide Grand Cognac « soutien aux salons et manifestations, promotion, produits agricoles et savoir-faire locaux »	V. MARENDAT
		<b>ETFA-5</b>	Attribution de subventions aux associations dans le cadre du développement économique	V. MARENDAT
		<b>ETFA-6</b>	Participation au schéma départemental de l'enseignement supérieur de recherche et d'innovation	V. MARENDAT
		<b>ETFA-7</b>	CECOJI (Centre d'études et coopération juridique interdisciplinaire) – attribution de subvention	V. MARENDAT
		<b>ETFA-10</b>	Aménagement de la coulée verte en val de Charente / flowvélo® 1 <sup>ère</sup> phase – validation de l'avant-projet	P. BERTON
<b>Economie – tourisme – fleuve – agriculture (suite)</b>		<b>ETFA-11</b>	Acquisition de l'ensemble immobilier « chalet des Grands Champs » à Jarnac	F. RABY
<b>Territoire – Urbanisme - Habitat</b>		<b>TUH-1</b>	Politique de la ville – attributions de subventions 2019 aux partenaires	J. ROYER
		<b>TUH-9</b>	Délégation à la ville de Cognac de l'autorisation préalable à la mise en location d'un bien immobilier	J. ROYER
		<b>TUH-10</b>	Action cœur de ville – Convention avec Action Logement	J. ROYER
		<b>TUH-11</b>	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Ars – acquisition d'un terrain	JP. ZUCCHI
		<b>TUH-12</b>	Approbation du plan d'actions en matière de santé	JP. ZUCCHI
<b>Sport enfance jeunesse</b>		<b>SEJ-1</b>	Attributions de subventions pour manifestations sportives	G. FAURIE AF. MARTAUD

**Relevé des décisions du président**  
**Relevé des délibérations du bureau**  
**Relevé des décisions marchés < 90 000 €**

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Rémy BRIAULT est désigné secrétaire de séance.

---

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2019**

Le procès-verbal du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

---

**MODALITE DE VOTE : VOTE BLOQUE**

Il n'y a eu aucune opposition ou remarque suite à la proposition par le président de procéder à un vote bloqué pour un ensemble de rapports ne nécessitant pas ou peu de débats.

---

**RAPPORTS VOTES GLOBALEMENT :**

**4- APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE**

Il est proposé d'approuver la modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière faisant notamment suite aux évolutions suivantes :

- La prise de compétence fourrière par Grand Cognac,
- La création de cinq communes nouvelles,
- La restitution de compétence fourrière aux communes de Grand Angoulême sur le territoire de Braconne Charente.

---

**5- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN CHARENTE**

Il est proposé d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente.

---

**7- CREANCES ETEINTES (BUDGETS ANNEXES EAU REGIE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE ET ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF)**

Le comptable public fait connaître son impossibilité de recouvrer les créances éteintes à la suite de jugements.

Il est proposé l'examen de ces créances sur les budgets annexes :

- Eau régie (50019)
- Assainissement collectif régie (50021)
- Assainissement non-collectif régie (50023).

---

**8- ACCORDS-CADRES TELECOMMUNICATIONS – COMMANDE PUBLIQUE**

Grand Cognac doit renouveler ses abonnements téléphoniques et d'accès à internet. Il est proposé d'attribuer les accords-cadres.

**1- ESPACE DECOUVERTE EN PAYS DU COGNAC – VOTE DES TARIFS**

Afin de compléter la gamme des objets en vente à la boutique de l'Espace découverte, il convient de voter de nouveaux tarifs (nouveaux produits ou ajustements de tarifs) applicable à compter du 1er mai 2019.

Par ailleurs, Grand Cognac a créé des objets griffés exclusifs à l'image du château de Bouteville, il est proposé un tarif revendeur afin que ces produits spécifiques puissent être vendus dans d'autres boutiques touristiques.

**RESSOURCES HUMAINES****1- DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES MEDECINS VACATAIRES INTERVENANT DANS LES EQUIPEMENTS ENFANCE JEUNESSE**

Il s'agit de déterminer le montant de la vacation des médecins intervenants dans les structures enfance jeunesse, dans les mêmes conditions que celles appliquées avant le transfert de compétence.

**ECONOMIE – TOURISME – FLEUVE - AGRICULTURE****1- MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA CREATION ET L'EXTENSION DE ZONES D'ACTIVITES – COMMANDE PUBLIQUE**

Suite aux besoins exprimés par les entreprises d'implantation ou de développement sur le territoire, il est proposé de mettre en place un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour réaliser les études de création et/ou d'extension de zones d'activités sur l'ensemble du territoire, dans la limite du montant maximum de l'accord-cadre.

---

**8- ZAE LE MALESTIER A SEGONZAC – VENTE D'UN TERRAIN A L'UNION AGRICOLE SEGONZAC CHERAC**

L'union agricole Segonzac Chérac « UASC » souhaite acquérir la parcelle AE17 située dans la zone d'activité du Malestier à Segonzac afin d'y implanter un nouveau bâtiment et ainsi répondre aux besoins de développement de la coopérative.

L'UASC a été créée en décembre 2018 suite à la fusion entre l'Union Agricole de Chérac et la Coopérative Agricole Cantonale de Segonzac. L'acquisition leur permettrait de construire des hangars plus adaptés aux besoins de la coopérative mais aussi un magasin de stockage et une plateforme logistique.

L'UASC emploie aujourd'hui 10 salariés et un nouveau recrutement est en prévision.

---

**9- TECHNOPOLE EUREKATECH – ADHESION**

La technopole EurekaTech a été créée en mars 2018 sous l'impulsion de Grand Angoulême. Les échanges réguliers depuis plusieurs mois ont permis de construire les pistes de collaboration. Afin de poursuivre le partenariat, il est proposé à Grand Cognac de rejoindre le Conseil d'Administration.

## **2- AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS AUTOUR DE L'EGLISE SAINT-THOMAS A HIERSAC**

Un Périmètre Délimité des Abords concernant l'Eglise Saint-Thomas a été proposé par l'architecte des Bâtiments de France. Il s'agit maintenant de valider ce périmètre pour le soumettre à enquête publique, laquelle sera portée par la Préfecture.

---

## **3- AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS AUTOURS DE L'EGLISE SAINT-MAXIME ET DU DOLMEN DE LA PIERRE LEVEE A SAINT-MEME-LES-CARRIERES**

Deux Périmètres Délimités des Abords concernant les monuments historiques de la commune de Saint-Même-les-Carières ont été proposés par l'architecte des Bâtiments de France. Il s'agit maintenant de valider ces périmètres pour les soumettre à enquête publique, laquelle se fera conjointement avec les procédures d'urbanisme en cours sur cette commune.

## **4- INSTAURATION ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE BASSAC**

La commune de Bassac, disposant d'une carte communale, souhaite l'instauration du droit de préemption urbain sur une parcelle dans le cadre de son projet de réalisation parking dans le centre-bourg.

---

## **5- CESSION D'UN BIEN SIS RUE DES GELINES A COGNAC**

En 2008, la Communauté de Communes de Grand Cognac a fait l'acquisition de la parcelle AY74 (8 287 m<sup>2</sup>) située sur la commune de Cognac afin de :

- Résoudre les problèmes d'évacuation des eaux pluviales provenant du bassin versant du secteur de l'Echassier sur la commune de Châteaubernard par la réalisation d'un bassin de stockage-régulation ;
- Développer l'habitat en continuité du secteur des Vauzelles.

L'aménagement de cette parcelle sous la forme d'un lotissement n'étant plus une priorité, il est proposé d'autoriser la cession de cette parcelle non aménagée et de déterminer son prix de vente.

---

## **6- CESSION D'UN BIEN RUE D'ANGOULEME A CHATEAUNEUF SUR CHARENTE**

Dans le cadre d'un bail à construction signé le 30 juin 1979 pour 50 ans entre le SIVOM du Canton de Châteauneuf-sur-Charente et la SA Le Foyer, la parcelle AE 15 fut mise à disposition du bailleur social pour y construire 4 logements destinés aux sapeurs-pompiers du centre de secours de la commune de Châteauneuf-sur-Charente. La gestion de ces logements revenant à Grand Cognac suite à la fusion, source de contraintes et de dépenses de fonctionnement, il est proposé de vendre le terrain à la SA Le Foyer, propriétaire des 4 logements construits dessus. Grand Cognac doit donc se prononcer sur la cession de cette parcelle.



## **7- CESSION DE BIENS RUE RENE BIENES SECTEUR DES VAUZELLES A CHATEAUBERNARD**

Dans le cadre du permis d'aménager délivré sur les parcelles appartenant à Grand Cognac dans le secteur des Vauzelles sur la partie habitat, il a été proposé de vendre les 5 lots individuels qui correspondent aux parcelles suivantes : AN307, AN308, AN309, AN310 et AN31 situées sur la commune de Châteaubernard. Suite au désistement pour la parcelle AN308 et à la passation de l'acte de vente par acte administratif authentique, Grand Cognac doit se prononcer sur les nouvelles modalités de vente de la parcelle AN308.

---

## **8- SOUTIEN A L'AMELIORATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES PROPRIETAIRES**

Dans le cadre de son règlement d'intervention, la communauté d'agglomération de Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote les rapports qui sont adoptés à l'unanimité par 82 voix Pour.**

---

## **RAPPORTS VOTES SEPAREMENT**

### **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Arrivée de Mme Nathalie LACROIX et M. Bernard MAUZE avant le vote.**

#### **1- MODIFICATION DES STATUTS DE GRAND COGNAC**

Il est proposé de modifier les statuts de l'agglomération pour :

- Prendre la compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes » ;
- Préciser que les temps d'accueil du vendredi soir et samedi à l'espace jeune sur la commune de Cognac relèvent de la compétence communautaire en matière d'enfance jeunesse.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

---

#### **2- MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE (ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018-382 ET SES ANNEXES)**

Il est proposé de modifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle voirie.

L'adoption de l'intérêt communautaire relève de l'assemblée délibérante de l'agglomération qui l'approuve à la majorité des deux tiers.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

### **3- CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

Il est proposé de créer la commission intercommunale pour l'accessibilité. Celle-ci est obligatoire dans les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace de plus de 5000 habitants. Elle a notamment pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

---

### **6- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRAND COGNAC AU SYNDICAT MIXTE DE LUTTE CONTRE LES FLEAUX ATMOSPHERIQUES**

Suite à la prise de compétence de lutte contre les fléaux atmosphériques au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est proposé de désigner les représentants de Grand Cognac au sein du SILFA.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

## **MOBILITES - VOIRIE**

### **1. TARIFICATION DU RESEAU DE BUS TRANSCOM**

Il est proposé de modifier la tarification du réseau de bus Transcom à compter du 17 juin 2019 (mise en service de la nouvelle billettique), selon les 2 principes généraux suivants :

- Modification à la marge des titres occasionnels,
- Instauration d'une tarification basée sur le quotient familial pour les abonnements.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

---

### **2. PROGRAMME VOIRIE 2019 – COMMANDE PUBLIQUE**

Grand Cognac a proposé aux communes de l'Agglomération de réaliser des travaux de voirie en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il est proposé de lancer la consultation et d'autoriser le président à signer le marché.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour et 1 Abstention (M. Jean-Marc LACOMBE).**

---

### **3. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – ANNULATION DES DELIBERATIONS AUTORISANT LES VERSEMENTS DE FONDS DE CONCOURS AU SDEG**

Suite à la prise de compétence communications électroniques par les EPCI de Charente destinée à financer le très haut débit, le SDEG a sollicité les EPCI pour les travaux d'enfouissement et d'extension des réseaux de communications électroniques liés à des projets communaux.

Bien qu'en désaccord avec la position du SDEG, et dans un souci de ne pas bloquer les projets communaux, Grand Cognac avait délibéré sur l'attribution de fonds de concours au SDEG pour l'ensemble des dossiers du territoire, en précisant que ce montage était provisoire et dans l'attente d'une clarification de la situation.

Les EPCI, le SDEG et la préfecture ont questionné le tribunal administratif sur cette question. La réponse formulée par le tribunal administratif, relayée par la préfecture dans un courrier adressé aux EPCI en date du 19 mars 2019 précise que le financement de l'enfouissement et de la création dans le cadre d'un lotissement des réseaux relève de la commune.

Par conséquent, il est proposé d'annuler l'ensemble des délibérations prises par Grand Cognac.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

## **CULTURE**

### **2- CONSERVATOIRE – REGLEMENT INTERIEUR (ABROGE ET REMPLACE LE REGLEMENT INTERIEUR ADOPTE PAR LA D2013\_58 DU 28/03/2013)**

Grand Cognac gère le conservatoire de musique et d'art dramatique, il convient de voter le nouveau règlement intérieur. Celui-ci propose quelques modifications vis-à-vis du règlement intérieur précédent (paragraphe sur l'utilisation des téléphones portables, et nombre de conseil d'établissement porté à 2 fois par an au lieu de 3).

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

---

### **3- CONCEPTION ET REALISATION D'UNE EXPERIENCE IMMERSIVE EN REALITE VIRTUELLE AUTOUR DU « FLEUVE CHARENTE » - COMMANDE PUBLIQUE**

Une scénographie immersive faisant appel aux outils de réalité virtuelle collaborative va être développée en priorité sur trois sites : l'Espace Découverte en Pays du Cognac, au Musée des Arts du Cognac et Musée d'art et d'histoire. Celle-ci retracera l'histoire du fleuve Charente à travers six époques définies. Le contenu à destination d'un public familial s'appuiera sur du contenu validé scientifiquement. La technique de narration contribuera à l'attractivité du dispositif. Le marché comprend à la fois la conception de la scénographie ainsi que la fourniture et le suivi des dispositifs multimédias.

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, 2 voix Contre (MM. Bernard MARCEAU, et Dominique SOUCHAUD), 5 Abstentions (Mmes Nicole DESCHAMPHAMLAERE, Nathalie LACROIX, et Marie-Jeanne VIAN, et MM. Bertrand LAURENT, et Jean-Philippe ROY), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Christian DUFRONT).**

## **2- POLE DES ECO-INDUSTRIES – ADHESION**

Il est proposé l'adhésion de Grand Cognac à l'association du Pôle des Eco-industries. Il s'agit d'un cluster régional qui assure un appui technique au territoire afin de favoriser la performance environnementale et le déploiement de l'économie circulaire à l'échelle des territoires et des entreprises.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

---

**Vote simultané des rapports ETFA-3 et ETFA-4.**

## **3- DISPOSITIF D'AIDE GRAND COGNAC « AIDES AUX ACTIONS SECTORIELLES ET MULTISECTORIELLES – STRUCTURATION DES FILIERES ET DES ACTEURS »**

Afin de soutenir le développement économique du territoire et des entreprises, Grand Cognac a adopté sa Stratégie communautaire de développement économique et son Règlement d'intervention des aides économiques en conformité le SRDEII le 28 mars 2019.

Dans son règlement d'intervention, Grand Cognac souhaite soutenir la Structuration des filières et des acteurs sur son territoire. Pour se faire, il est proposé d'approuver le dispositif intitulé « Aides aux actions sectorielles et multisectorielles -structuration des filières et des acteurs ».

---

## **4- DISPOSITIF D'AIDE GRAND COGNAC « SOUTIEN AUX SALONS ET MANIFESTATIONS, PROMOTION, PRODUITS AGRICOLES ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX »**

Afin de soutenir le développement économique du territoire et des entreprises, Grand Cognac a adopté sa stratégie communautaire de développement économique et son règlement d'intervention des aides économiques en conformité le SRDEII le 28 mars 2019.

Dans son règlement d'intervention, Grand Cognac souhaite soutenir l'organisation de salons, manifestations et événements territoriaux d'intérêt communautaire favorisant la reconnaissance, la promotion des produits et des savoir-faire locaux sur notre territoire.

Pour cela, il est proposé d'approuver le dispositif intitulé « Soutien aux salons et manifestations, promotion, produits agricoles et savoir-faire locaux ».

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote les rapports qui sont adoptés à l'unanimité par 84 voix Pour.**

---

## **5- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Plusieurs associations contribuant au développement et au dynamisme économique du territoire ont sollicité Grand Cognac pour l'octroi de subventions.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (M. Jean-Marc LACOMBE).**

---

## **6- PARTICIPATION AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE RECHERCHE ET D'INNOVATION**

Grand Cognac est compétent en matière d'enseignement supérieur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Afin de bénéficier d'un état des lieux de l'écosystème local d'enseignement supérieur il est proposé de participer au schéma départemental d'enseignement supérieur mis en place par Grand Angoulême

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

---

## **7- CECOJI (CENTRE D'ETUDES ET COOPERATION JURIDIQUE INTERDISCIPLINAIRE) – ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Le CECOJI organise un séminaire de droit et d'économie à Segonzac à destination des professionnels des spiritueux.

C'est une chance que ce séminaire se déroule sur notre territoire car il inscrit l'agglomération comme lieu de recherche et de formation.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

---

## **10- AMENAGEMENT DE LA COULEE VERTE EN VAL DE CHARENTE/FLOWVELO® 1<sup>ERE</sup> PHASE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET**

Dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte en Val de Charente / véloroute Flowvélo®, il est proposé de valider l'Avant-Projet relatif à la première phase de l'aménagement, l'enveloppe financière affectée à l'opération, le plan de financement prévisionnel de l'opération, le lancement de la consultation des entreprises, la signature des marchés de travaux et leurs éventuels avenants.

Cette première phase d'aménagement est financée dans le cadre de l'autorisation de programme Flowvélo (opération 1029 : 4 500 000 € TTC), avec crédit de paiement 2019 de 1 325 000 € TTC.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, 1 voix Contre (M. Bernard MARCEAU), et 1 Abstention (M. Jean-Marc LACOMBE).**

---

## **11- ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « CHALET DES GRANDS CHAMPS » A JARNAC**

Dans le cadre du projet maraîchage, il est proposé de faire l'acquisition du « Chalet des Grands Champs » situé Rue de la Touche à Jarnac appartenant à Mme BOUVYER Béatrice et M. JEAN-JOSEPH.

Les enjeux sont les suivants : L'opportunité pour le projet maraîchage ou, à défaut, intérêt pour la Zone d'Activités Economiques de Souillac car la parcelle est située aujourd'hui en zone Ux (activités économiques, ainsi que des dépôts et installations publiques et privées) à proximité de la ZAE.

Le foncier d'une superficie de 17 937 m<sup>2</sup>, incluant un bâtiment d'environ 270 m<sup>2</sup> d'une ancienne ferme habitable, est proposé à l'achat à 180 000 € après négociations.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 voix Contre (M. Jean-Philippe ROY).**

## **1- POLITIQUE DE LA VILLE – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2019 AUX PARTENAIRES**

Dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations ayant soumis des projets éligibles pour un montant total de 10 000 €.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (M. Jean-Marc LACOMBE).**

---

**Départ de M. Jean-François HEROUARD avant le vote, donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU.**

## **9- DELEGATION A LA VILLE DE COGNAC DE L'AUTORISATION PREALABLE A LA MISE EN LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER**

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et indécent, la ville de Cognac souhaite mettre en place une autorisation préalable à la signature d'un contrat de location d'un bien immobilier (appelée « permis de louer ») sur certains secteurs de cette commune.

Grand Cognac dispose de la compétence « Equilibre social de l'habitat » et peut déléguer à une commune membre la gestion d'un service relevant de cette compétence sur la base d'une convention avec cette commune.

Cette démarche de création d'un permis de louer est réalisée par la ville en concertation avec les services de l'Etat (DDT), de Grand Cognac, de la CAF et l'appui de l'ADIL et du GIP Charente Solidarités. Il est à noter que les communes de La Couronne, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et de Barbezieux plus récemment se sont engagées également dans cette démarche.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (M. Pascal MARTIN).**

---

## **10- ACTION CŒUR DE VILLE – CONVENTION AVEC ACTION LOGEMENT**

Le programme national Action Cœur de ville a retenu la ville de Cognac parmi 222 villes moyennes Françaises nécessitant une démarche ambitieuse de revitalisation.

En juin 2018, une convention d'initialisation a été signée par l'Etat, COGNAC, GRAND COGNAC et les partenaires financiers de l'opération dont l'organisme ACTION LOGEMENT (ex- 1% logement).

Le futur programme Action Cœur de ville pour Cognac justifie donc un plan d'actions ambitieux sur le volet Habitat portant sur plusieurs immeubles stratégiques du centre-ville à restructurer et réhabiliter pour y accueillir une offre rénovée de logements notamment en locatif à destination des salariés, et de commerces.

Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre.

Dans ce cadre, une convention tripartite associant la ville et l'agglomération et Action Logement est proposée pour fixer les termes de l'intervention d'Action Logement sur le territoire de la commune de Cognac jusqu'au 31 décembre 2022.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

---

## **11- CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A ARS – ACQUISITION D'UN TERRAIN**

Pour permettre la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Ars, Grand Cognac qui en assure le portage, doit procéder à l'acquisition d'un terrain.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

---

## **12- APPROBATION D'UN PLAN D' ACTIONS EN MATIERE DE SANTE**

Après un an de travail et de concertation, Grand Cognac propose son plan d'actions santé dans le but de développer et d'organiser l'offre de soins sur tout le territoire mais aussi de faciliter l'accès aux soins par la mise en place d'actions concrètes. Il s'agit d'un plan collectif pensé et élaboré pour l'ensemble du territoire et ses 57 communes.

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

## **SPORT – EDUCATION – JEUNESSE**

### **1- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Il est proposé d'attribuer des subventions pour des manifestations sportives organisées par des associations sportives du territoire de Grand Cognac.

Il est également proposé de compléter la subvention de fonctionnement 2019 de l'association ACCOLADE.


### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Président



Jérôme SOURISSEAU